

L'émission "Touche pas à mon poste" dans le viseur du CSA

Le CSA, saisi de très nombreuses plaintes, a prononcé le 23 novembre une mise en garde et une mise en demeure à l'encontre de l'éditeur de la chaîne C8 relatives à deux séquences de l'émission Touche pas à mon poste, animée chaque soir sur C8 par Cyril Hanouna. Une troisième séquence va être instruite et pourrait aboutir à une sanction. La mise en garde concerne une séquence diffusée le 27 septembre 2016, dans laquelle Cyril Hanouna apostrophait vertement le chroniqueur Matthieu Delorme, en ces termes *"Qui c'est qui est venu en juillet dans mon bureau comme une pleureuse, hein? Mais ferme ta gueule! Quel bouffon celui-là!"*. Le CSA a considéré que cette agression verbale de l'animateur constituait un manque de retenue susceptible d'humilier les personnes. Le Conseil s'est dit également particulièrement préoccupé du caractère répété de ce type de séquences et des effets d'imitation que cela peut induire auprès du jeune public. La mise en demeure porte sur une séquence de l'émission intitulée "Les 35 heures de Baba", diffusée le 14 octobre 2016, pendant laquelle un chroniqueur, vivement encouragé par l'animateur, a embrassé la poitrine d'une invitée en dépit du refus clairement exprimé à deux reprises par celle-ci. Le CSA a jugé que cette séquence méconnaissait les dispositions de l'article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986, notamment en véhiculant des préjugés sexistes et en présentant une image dégradante de la femme. Enfin, le CSA fut massivement saisi par les téléspectateurs (qui peuvent désormais le faire grâce à un formulaire en ligne), au sujet d'une troisième séquence, relative à la mise en scène d'un crime attribué au même chroniqueur (Matthieu Delorme), diffusée le 3 novembre 2016. Constatant que la chaîne avait déjà fait l'objet d'une mise en demeure sur le terrain du respect de la personne humaine, le directeur général du Conseil a transmis le dossier au rapporteur indépendant chargé de l'engagement des poursuites et de l'instruction des affaires, susceptibles de conduire au prononcé de sanctions. Rappelons que celles-ci peuvent aller de la lecture d'un communiqué à l'antenne à des sanctions pécuniaires. « Merci au CSA d'avoir pris cette décision, on va pouvoir aller s'expliquer », a réagi le soir même, avec sa provocation habituelle, Cyril Hanouna en direct dans son émission.